

des rois de France. Les sous-sols étaient des prisons où l'on avait disposé des cachots dans lesquels on jetait les prisonniers de marque.

Quand il s'agissait de se débarrasser d'un grand criminel, un couloir pratiqué à l'intérieur du mur le menait à l'oubliette ; on ouvrait une porte dérobée, et l'on précipitait le malheureux dans le trou béant. Retenu d'abord par les mille arrêtes, le corps s'en allait petit à petit dans la galerie qui conduit au fleuve.

La Seine, qui emportait ces tristes débris, ne rendait jamais les squelettes.

#### BULLETIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

*De Chicago à New-York par eau.*—Le *Sun* de New-York dit que le bill soumis, il y a quelques jours par M. Weed, député de Clinton, N. Y., pour l'amélioration de la rivière Hudson, depuis Troy jusqu'à Fort Edward, et l'élargissement du Canal Champlain, depuis cet endroit jusqu'à Whitehall, a été discuté par le Comité des Canaux qui, dit-on, fera un rapport favorable au projet. Cette question, qui intéresse beaucoup est, sans conteste, une des plus importantes qui puissent être présentées à la législature de cet Etat. La distance du Fort Edward à Whitehall n'est que de 24 milles, et le canal projeté devra passer par la crique Wood, long de 7 milles, et n'exigeant que peu de creusage ce qui réduira à dix-sept milles seulement les frais d'élargissement. Le gouvernement canadien a donné le contrat de l'élargissement du Canal Welland, qui pourra recevoir des vaisseaux d'une capacité de 1,000 tonneaux et le Canal Caughnawaga devra être élargi de façon à pouvoir admettre les vaisseaux d'un même tonnage.

On prétend que l'exécution de ces canaux ouvrira une communication directe par eau à ces vaisseaux, depuis le Grand Ouest jusqu'à N. Y., sans transbordement, et que le trajet pourra être ainsi fait en une semaine plus tôt qu'actuellement. On évalue le coût de l'entreprise à \$8,000,000 et M. Weed affirme pouvoir prouver que le trafic remboursera, avec des droits peu élevés, les frais de construction en dix années, tout en défrayant les dépenses nécessaires à l'entretien du canal. Il prétend également que le prix du transport sera réduit à 75 par cent au moins.

Le bill est combattu par les députés dont les circonscriptions longent la ligne du canal Erié, mais d'autre part, les hommes d'affaires de l'Ouest et de la cité de New York se déclarent en faveur de son adoption. La grande quantité du trafic détourné de la métropole, alarme beaucoup les intéressés et l'on est convaincu qu'il faut faire quelque chose si New York désire conserver sa suprématie commerciale. Les Canadiens prennent aussi beaucoup d'intérêt à la chose et M. John Young, que l'on dit très entendu dans les questions de ce genre doit venir ici, la semaine prochaine, pour passer l'adoption de la mesure.

— *Courrier de l'Illinois.*

#### FAITS-DIVERS.

*La responsabilité du médecin.*—La cour de Riom a rendu, à l'audience du 3 courant, un arrêt qui consacre le principe de la responsabilité médicale.

M. Ambroise Tardieu, homme de lettres, s'était fait, en tombant, une fracture de l'un des os de l'avant bras. Le docteur P... fut aussitôt appelé pour donner ses soins au malade. Il appliqua un appareil dont la constriction trop forte et la disposition vicieuse, au point de vue des règles chirurgicales, ne tardèrent pas à amener des douleurs excessives.

Malgré les souffrances et les plaintes du malade, le médecin refusa pendant cinq jours de desserrer l'appareil, et ce ne fut que sur les instances d'un interne des hôpitaux de Paris, frère du blessé, accouru à l'annonce de l'accident, que le docteur P... se décida à le lever. Mais il était trop tard. On constata, en effet, la présence de la redoutable gangrène par compression, et les désordres les plus graves se manifestèrent successivement. Pendant longtemps, les médecins appelés en remplacement du docteur P... qui avait cessé ses visites, craignirent que l'amputation ne fût nécessaire. On parvint à l'éviter à force de soins ; mais le bras était perdu : il n'avait plus ni mouvement ni sensibilité.

Le tribunal civil de Clermont, devant lequel le docteur P... avait été assigné en dommages-intérêts, après enquête et rapports de médecins commis pour apprécier le mode et les conséquences du traitement ordonné par le docteur P..., a rendu un jugement fortement motivé qui déclare ce dernier responsable des accidents survenus par sa maladresse et son imprudence, et le condamne en quatre mille francs de dommages-intérêts.—*Courrier des Etats-Unis.*

## ANNONCES.

# DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

*Avec un Fa-Simile de la Première carte inédite de la  
Nouvelle-France en 1611.*

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centimes pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.  
J. N. BUREAU, Trois-Rivières.  
E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.  
JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.  
A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.  
R. OUELLET, " " L'Islet.  
F. H. GLASSON, " " L'Anse à Gilles.  
E. LEMIEUX, Ottawa.  
F. X. VALADE, Longueuil.  
L. O. ROUSSEAU, Châteaui-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM DUBREAU & ASSELIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.  
En vente chez l'Éditeur

EUSÈRE SÉNÉCAL,  
10, Rue St. Vincent, Montréal.

## LE CALCUL MENTAL

DE

# M. F. E. J U N E A U

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

## LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—DE LA—

PROVINCE DE QUÉBEC.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE est publié sous la direction du ministre de l'instruction publique et paraît le 15 de chaque MOIS.

Conditions d'abonnement.....\$1.00 PAR AN.  
Pour les instituteurs..... 0.50 " "

#### TARIF DES ANNONCES.

8 lignes ou au-dessous, une insertion.....\$1.00  
Au-dessus de 8 lignes, par ligne..... 0.10

On fait une déduction pour les annonces à long terme, qui ne sont pas prises, cependant, à moins de \$10 par année.

Les annonces d'instituteurs sollicitant un emploi, sont insérées gratuitement.

On ne reçoit que les annonces ayant trait à l'éducation, aux sciences et aux arts.

Adresser : *Journal de l'instruction publique*, Québec.—Affranchir.